Canton de Bavans

ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : Réglementation de la circulation routière – 3 rue de Sainte-Marie

Nous, Maire de la Commune d'Arcey ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 Novembre 1992 modifié ;

Vu la demande d'arrêté de police de circulation de la société **CLIMENT TP** en date du 10 novembre 2026 ;

CONSIDERANT que pour permettre **des travaux de pose de gaine en tranchée depuis le transformateur électrique jusqu'au poteau** et afin d'assurer la sécurité des ouvriers et des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À compter du 16 novembre 2026, pendant 20 jours et selon la nécessité du chantier, les deux sens de circulation seront concernées et la circulation sera alternée par feux tricolores. Les travaux empièteront sur la chaussée et une largeur de voie de 3 mètres sera maintenue. Il sera interdit de stationner et de dépassé et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 06 novembre 1992. Elle sera mise en place par l'entreprise, sous le contrôle de la Mairie.

ARTICLE 3 : Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées par Procès-Verbaux des personnels de Gendarmerie ainsi que par les Agents assermentés de l'Administration et des Collectivités Locales, et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5 : - Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise CLIMENT TP,
- Monsieur le Chef du STA de Montbéliard,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ARCEY, le 16 novembre 2026.

Le Maire

MAIRIE D'ARCEY

Michaël HUGONIOT

Mairie d'Arcey - 6 rue des lilas
25750 ARCEY
Tel 03 81 93 52 49 - Fax 03 81 93 42 24
www.arcey.fr mairie@arcey.fr